

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [in](#)



MAIRIE DE SAINT-MAURICE-L'EXIL

33 rue de la Commune 1871
38550 Saint-Maurice-l'Exil
04 74 86 23 61
mairie@ville-st-maurice-exil.fr
www.ville-st-maurice-exil.fr



► Je donne !

Pour la restauration de

l'église Saint-Pierre de Tarentaise

à Saint-Maurice-l'Exil

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Saint-Maurice-l'Exil - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez la commune de Saint-Maurice-l'Exil à ouvrir de nouveau l'église

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Pierre de Tarentaise se trouve au centre du lieu-dit « Les Craies ». On suppose que la première église des Craies fut dédiée à la suite de la mort ou de la canonisation de Saint-Pierre, soit à la fin du XIIème ou au début du XIIIème siècle. Il semble que l'église actuelle comporte quelques réemplois d'un donjon castral pré-existant, conservé, aménagé et réhaussé. La présence de meurtrières ou de la porte latérale située au niveau du R+2 de l'édifice sur l'extérieur sont des dispositions typiques d'un donjon castral.

Le dernier niveau de la tour clocher avec un rehaussement plus tardif vient en remplacement d'une ancienne couverture traditionnelle à quatre pans, dont le niveau d'arase se distingue toujours avant retrait du dernier niveau.

◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Depuis le 25 avril 2000, l'église Saint-Pierre de Tarentaise est fermée au public pour cause d'insalubrité. En 2008, un premier diagnostic a été réalisé par l'agence Arcanne et celui-ci a révélé la présence de plusieurs fissures sur les parois ainsi que des dégradations sur les voûtes en bois et de nombreuses tuiles cassées.

En 2022, un second diagnostic plus complet a été réalisé par l'architecte du patrimoine Stéphanie CANELLAS de l'Atelier ISSHIN. Ce diagnostic a permis de dresser un état des lieux et un état sanitaire très précis de l'édifice qui a débouché sur des préconisations d'intervention prévues en 3 phases :

Phase 1 : Restauration de la couverture, de la charpente et des voûtes

Phase 2 : Restauration du clocher et des façades

Phase 3 : Restauration de l'espace intérieur et sa mise en valeur.

◆◆ LES CONTREPARTIES

Pour tout don : Lettre de remerciements et invitation à l'inauguration des travaux

Montant des travaux	277 000 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Pierre de Tarentaise

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80536

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Pierre de Tarentaise

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Saint-Maurice-l'Exil

